

- Concession de service - Exploitation de la "Zone nature" du Parc du Colosse



Bilan d'activité 2024

15 septembre 2025

Table des matières

1.	Contexte et objet du document.....	3
1.1	Contexte.....	3
1.2	Espace concerné par la concession.....	3
1.3	Mission du concessionnaire.....	4
2.	Compte-rendu technique des missions réalisées par le concessionnaire	4
2.1	La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel.....	4
2.1.1	Restauration écologique	4
2.1.2	Ramassage des déchets	5
2.2	L'aménagement du territoire	6
2.2.1	Le projet de la maison de la Nature	7
2.3	Le Développement économique et social.....	7
2.4	L'accueil, l'éducation et l'information.....	7
2.4.1	Chantiers participatifs	7
2.5	L'expérimentation et la Recherche.....	8
2.6	Administratif	8
2.7	Accueil et information.....	8
2.8	Entretien et mise en valeur	9
2.9	Sureté et Sécurité.....	9
2.10	Relations avec les partenaires	9
3.	Compte-rendu financier	9
3.1	Les financements dédiés.....	9
3.2	Valorisation des partenariats engagés sur la zone du Colosse	10
4.	Analyse de la qualité de service	10

1. CONTEXTE ET OBJET DU DOCUMENT

1.1 Contexte

En mars 2020, la commune de Saint-André et la Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion ont signé une concession de service pour l'exploitation de la "Zone nature" du Parc du Colosse, pour une durée de 30 ans.

Ce contrat prévoit qu'un bilan d'activités soit produit chaque année. Ce bilan est constitué d'un compte-rendu technique, d'un compte-rendu financier, et d'une analyse de la qualité de service.

Le présent document constitue le bilan d'activité couvrant l'année civile 2024.

1.2 Espace concerné par la concession

Ce rapport concerne la zone délimitée en rose sur la photo aérienne ci-dessous :



1.3 Mission du concessionnaire

La SEOR est chargée de l'exploitation de la zone nature en développant son rayonnement. Elle assure également l'animation, la promotion, l'entretien et la surveillance de la zone et des ressources qui lui sont associées.

Plus concrètement, ses opérations doivent servir les objectifs suivants :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel
- L'accueil, l'éducation et l'information sur la nature, par l'aménagement d'un observatoire de la biodiversité, incluant entre la Maison de la Nature et une passerelle au centre de la zone.
- Le développement économique et social
- L'expérimentation et la recherche
- La sécurité des usagers
- La gestion administrative et financière de la zone
- La communication et la promotion

2. COMPTE-RENDU TECHNIQUE DES MISSIONS REALISEES PAR LE CONCESSIONNAIRE

En référence à l'article 14 de la concession, la SEOR a engagé les actions suivantes :

2.1 La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel

« Le concessionnaire s'attache à gérer de façon harmonieuse les espaces, à maintenir la diversité biologique de ses milieux, à préserver et valoriser les ressources naturelles, les paysages, les sites remarquables et fragiles, à mettre en valeur et à dynamiser le patrimoine culturel. »

2.1.1 Restauration écologique

En 2024, les actions de restauration écologique sur le terrain concédé au parc du Colosse ont poursuivi leur cours. L'objectif principal reste la préservation de la zone humide et des espèces qui en dépendent, notamment le Héron strié et la Gallinule poule d'eau, toutes deux indigènes et protégées à La Réunion, tout en favorisant la réappropriation du milieu par des espèces végétales indigènes.

Des échanges ont été initiés avec le Conservatoire botanique national de Mascarin afin d'élaborer une palette végétale la plus adaptée possible au milieu, privilégiant les espèces indigènes et endémiques, pour valoriser et préserver le patrimoine naturel local.

Sur le terrain, plusieurs actions concrètes ont été réalisées. Le 2 décembre 2024, une opération de défrichage a permis de libérer 284 m², grâce à l'implication de 6 bénévoles et d'une salariée.

Un partenariat avec un pépiniériste a permis d'acquérir à un tarif préférentiel 23 plants d'espèces endémiques ou indigènes, auxquels se sont ajoutés 7 plants issus des Refuges LPO Péi. Ces plants ont été mis en terre le 23 décembre 2024, lors d'une opération de plantation mobilisant bénévoles et salariée.



Le manque de moyens financiers, tant pour le matériel, le temps humain, que pour l'acquisition des plants, limite considérablement la portée et la pérennité de cette action de restauration écologique. Des démarches de recherche financement ont donc été menées. Elles ont permis d'obtenir, outre un financement du département, de montant modeste (1.500 €) mais annuel dans le cadre du Plan 1 million d'arbres, une subvention de la Fondation Crédit Agricole, pour un montant de 10.000 € pour 2025.

2.1.2 Ramassage des déchets

Bien que, ces dernières années, la SEOR ait procédé à des ramassages importants des déchets accumulés depuis plusieurs décennies sur ce site, de nouveaux déchets réapparaissent régulièrement.

La SEOR a organisé une session de ramassage en mobilisant des salariés et des bénévoles de l'association, le 18 septembre 2024, dans le cadre du World Cleanup Day.



2.2 L'aménagement du territoire

« Il contribue à définir et orienter les projets d'aménagements menés sur sa zone, dans le respect de l'environnement.

A court terme, il construira, développera et exploitera un observatoire de la biodiversité regroupant plusieurs associations et mettant en valeur le territoire de l'Est de l'île.

A long terme, il développera les infrastructures nécessaires afin de mettre en place des promenades pédagogiques destinées aux scolaires et au tourisme nature dont notamment :

- des aménagements de la colline entre les deux lacs
- une passerelle

Il est à noter que compte tenu de LA LOI MAPAM du 27 janvier 2014 modifiant les dispositions créant ainsi la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dévolue à l'intercommunalité (CIREST), l'estacade et la gestion du petit étang naturel ne font pas partie des zones et équipements objet de ce contrat. »

2.2.1 Le projet de la maison de la Nature

En 2024, certains interlocuteurs de la Mairie de St André ont évoqué l'hypothèse d'une reprise de la maîtrise d'ouvrage du projet "Maison de la nature" par la Commune. La SEOR a reçu cette proposition avec un grand intérêt, puisqu'elle peine, depuis de nombreuses années, à trouver les moyens (temps, finances, compétences) pour avancer sur ce projet de construction.

Plusieurs échanges ont ainsi eu lieu entre la SEOR et les services de la mairie ou la SPL Est Réunion Développement.

Suite à ces réunions, la SEOR s'est engagée dans la rédaction d'un document de "Programme architectural", détaillant précisément les différents types de locaux nécessaires pour la partie Accueil du public, les locaux professionnels des salariés, et le Centre de sauvegarde de la faune sauvage.

Elle a aussi donné un avis sur les projets d'aménagement identifiés tout autour de la zone Nature, notamment des hôtels, en soulignant que ce développement n'était pas forcément compatible avec les messages que la future Maison de la nature envisageait de faire passer : Respect de la quiétude de la faune et des animaux en soin, absence de pollution lumineuse, etc.

A l'heure où ce document est rédigé, le Conseil Municipal de Saint André n'a pas validé la reprise de la Maîtrise d'Ouvrage du projet La SEOR est par ailleurs de plus en plus dubitative sur les conditions d'implantation du centre de sauvegarde de la faune sauvage sur le site du Colosse. En effet un contrôle de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, mené en 2024 sur le centre de soins actuel de Cambuston, a insisté sur la nécessité de disposer d'un environnement immédiat totalement exempt de nuisances (bruit, animaux divagants, passage régulier d'êtres humains, etc.) pour la quiétude des animaux en soins.

2.3 Le Développement économique et social

« Il soutient les entreprises et associations respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines. »

Sans objet en 2024.

2.4 L'accueil, l'éducation et l'information

« Il favorise le contact avec la nature, sensibilise le public, incite ses visiteurs à la découverte du territoire de l'Est à travers des activités et des équipements éducatifs, culturels et touristiques, respectueux de la nature et des paysages. »

2.4.1 Chantiers participatifs

Les opérations de défrichement et de replantation, ainsi que de ramassage des déchets, ont été organisées en "Chantier participatif", ouvert aux bénévoles, qu'ils soient adhérents de la SEOR ou non. Compte tenu de la faible ampleur des travaux, cela n'a concerné au final qu'une dizaine de personnes différentes, mais ces opérations ont toujours pour les participants un impact très positif en termes de sensibilisation à la protection de la nature.



2.5 L'expérimentation et la Recherche

« Il contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout le territoire. »

Malgré la modestie de l'opération, la replantation d'espèces indigènes dans cette zone humide artificielle (ancienne carrière) revêt un caractère expérimental quand au choix des espèces, leur entretien et leur survie. Il faudra toutefois encore quelques années pour en tirer le bilan.

Par ailleurs, dans le cadre des suivis de l'avifaune sur le Petit étang du Colosse, en partenariat avec l'AAPPMA-SA, qui en assure la gestion, des suivis des oiseaux terrestres ont été menés tous les mois en 3 points du site :



Ces trois points se situent dans des milieux très différents :

- Zone replantée par l'AAPPMA-SA (point n°5)
- Zone de loisir (point n°6)
- Zone nature SEOR (point n°7)

Ces comptages se sont poursuivis en 2025, et devraient être répétés régulièrement afin de mettre en évidence les variations d'espèces (ratio indigènes/exotiques notamment), et l'abondance des oiseaux.

2.6 Administratif

Sans objet en 2024.

2.7 Accueil et information

Le site n'étant pas ouvert au public à ce jour, nous ne proposons pas d'accueillir les visiteurs sur site.

2.8 Entretien et mise en valeur

Sans objet à ce jour en l'absence de bâtiment sur le site.

2.9 Sureté et Sécurité

Sans objet. Le site n'est pas officiellement ouvert au public.

Les opérations de replantation sont systématiquement encadrées par au moins un salarié de la SEOR.

2.10 Relations avec les partenaires

Pour la septième année consécutive, la SEOR fournit une prestation à l'AAPAMA-SA pour le suivi de l'avifaune sur le site dont ils ont la gestion.

La SEOR a organisé une rencontre avec le président de l'association ASDR, chargée de la nouvelle pépinière implantée dans le parc du Colosse. Outre la fourniture des plants, cette association se proposait d'en assurer l'entretien *in situ* pendant un an.

Malgré des échanges initiaux très enthousiastes de sa part, nous n'avons malheureusement pas réussi à concrétiser ce partenariat et n'avons même plus réussi à entrer en relation avec cette association.

3. COMPTE-RENDU FINANCIER

3.1 Les financements dédiés

Les seuls financements obtenus pour les actions de 2024 proviennent d'une subvention du Département de La Réunion, dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

Bilan financier engagé en 2024

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 – Achat	380,15 €	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achat d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achat non stockés de matières et de fournitures	380,15 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
61- Services extérieurs	- €	74 – Subvention d'exploitation	2 200,69 €
Sous-traitance générales		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicités(s))	
Locations		Fond Européen LIFE4BEST	



Entretien et réparation		Région(s)	
Documentation		Mécénats	
Divers		Départements(s) :	2 200,69 €
62 – Autres services extérieurs	- €	AUTRES COMMUNES	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Communes	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
64 – Charges de personnel	1820,54 €	FONDATIONS – ASSOCIATIONS	
Rémunérations des personnels	1274,38 €	-	
Charges sociales,	546,16 €	75- Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Don cotisations	
TOTAL DES CHARGES	2 200,69 €	TOTAL DES PRODUITS	2 200,69 €

3.2 Valorisation des partenariats engagés sur la zone du Colosse

Voir point 2.10.

4. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE

La partie de la zone nature dont l'exploitation a été confiée à la SEOR n'est pas encore aménagée ni ouverte au public.

Cette analyse de qualité de service n'est donc pas encore d'actualité.

La Directrice de la SEOR


Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion
13, ruelle des Orchidées
97440 SAINT-ANDRE
Siret : 412 632 184 00039
contact@seor.fr



Bérangère DIDIER